

#1516-1D
SEPTEMBRE 2026

snalc.fr

snalc

ÉCOLE

LA CLASSE MOYENNE ?

DOSSIER

UNE ÉCOLE À RECONSTRUIRE

NON, LES ENSEIGNANTS NE SONT PAS BIEN PAYÉS...

Par Jean-Rémi GIRARD, président du SNALC



Le SNALC a pris connaissance de l'étude du service statistique du ministère (DEPP) concernant la rémunération des enseignants¹ et de son écho médiatique.

Le SNALC a généralement le plus grand respect pour les publications de la DEPP, qui décrivent plutôt bien l'état de notre système éducatif. On peut par exemple penser à l'enquête sur le bien-être au travail² – dans laquelle les chiffres sont abyssaux s'agissant des questions « êtes-vous satisfait de votre niveau de rémunération ? », « vos perspectives de carrière vous paraissent-elles satisfaisantes ? » ou « dans quelle mesure avez-vous le sentiment que votre métier est valorisé dans la société ? ».

C'est pourquoi mettre en avant la moyenne de la rémunération des enseignants est d'autant plus une aberration de la part de la DEPP, quand bien même l'ensemble de l'étude est plus riche que ce chiffre :

- Ce chiffre seul ne dit rien de l'ancienneté, du statut, des niveaux et types d'enseignement. Une partie des enseignants concernés n'enseigne, par exemple, qu'en post-bac.
- Ce chiffre ne tient pas compte des 8 % d'enseignants parmi les plus mal payés – les enseignants contractuels – qui sont exclus de l'étude.
- Ce chiffre ne montre pas l'état de la pyramide des âges très vieillissante des enseignants qui, du fait du système des

grilles et des grades propre à la fonction publique, donne un poids écrasant dans la moyenne aux collègues en deuxième partie de carrière. Ce n'est pas que nous sommes bien payés : c'est que nous sommes plus nombreux à être plus vieux.

- Surtout, ce chiffre agglomère toutes les formes de rémunération : les heures supplémentaires (moins bien payées que les heures poste de par chez nous), les indemnités pour des missions complémentaires, la direction d'école, les fameux « pactes ». Une partie importante de ce chiffre est donc du « travailler + pour gagner + », auquel tout le monde n'a pas accès, et que même le ministère estime ne pas être une forme de revalorisation, contrairement à ce qu'ose écrire la DEPP dans sa note.
- Enfin, ce chiffre est donné pour une année très particulière, à savoir la seule où une hausse des primes fixes a concerné tout le monde. Mais c'est une rareté dans une tendance continue d'inflation, de gel du point d'indice et de blocage du régime indemnitaire fixe pour la majorité d'entre nous. Deux années blanches ont succédé à l'année étudiée, et probablement une troisième est à venir.

Pour le SNALC, le réel, ce n'est pas une moyenne arithmétique : c'est le pouvoir d'achat individuel, qui lui est structurellement en baisse. **Le réel, c'est que nos salaires sont peu à peu rattrapés par le SMIC. Le réel, c'est que les enseignants sont payés 900 € de moins par mois que les autres fonctionnaires de même niveau (catégorie A) dans la fonction publique d'État, rapport du ministère de la fonction publique à l'appui³.**

Le SNALC maintient donc plus que jamais sa revendication première, fondée sur le réel : le rattrapage salarial qui nous est dû.

1. <https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/document/depp-ni-2026-36pdf-519727.pdf>
2. <https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/document/depp-ni-2024-24-03-367635.pdf>
3. https://www.fonction-publique.gouv.fr/files/publications/vue-rapport-annuel/ra_2025_vue_remunerations_niveaux.pdf, figure 6

SOMMAIRE QU #1516-1D

- | | |
|---|---|
| 4 Une École à reconstruire
Avant-propos | 10 Effectifs de classe :
la qualité ne se décrète pas ! |
| 5 Salaires : le prix de la démotivation | 11 L'hypocrisie bienveillante
de la scolarité adaptée |
| 6 Les ORS : oppressions, réquisitions
et servitude | 12 L'immobilité professionnelle
des professeurs des Écoles |
| 7 Exigences institutionnelles
et asphyxie structurelle | 13 L'insécurité, le sifflet et puis... rien |
| 8 Sous couvert de confiance... | 14 Rythmes scolaires :
l'art de refaire les mêmes erreurs |
| 9 Une école à reconstruire
La santé des professeurs : facultatif ! | |

**POUR UN
MEILLEUR
TRAITEMENT**

**Je vote SNALC
je fais voter SNALC**

Élections professionnelles
du 3 au 10 décembre 2026



4, RUE DE TRÉVISE – 75009 PARIS

Nous écrire (académies, mensualisés, changements, codes, reçus fiscaux...) :
snalc.fr, bouton « CONTACT »

Directeur de la publication et responsable publicité : Jean-Rémi GIRARD

Rédacteur en chef : Marie-Hélène PIQUEMAL
quinzaine@snalc.fr

Crédit photo couverture : ©Magnific.com/lucigerma + SNALC

Mis en page et imprimé en France par l'imprimerie Compédit Beauregard s.a. (61),
labellisée Imprim'Vert, certifiée PEFC

Dépôt légal 4^e trimestre 2026

CP 0531 S 05585 – ISSN 0395 – 6725

Mensuel 14 € – Abonnement 1 an 125 €

snalc

Le président national,
Jean-Rémi GIRARD



LA CLASSE MOYENNE ?

Il a suffi d'un chiffre — 3 090 € — pour que reparte l'éternelle discussion sur la rémunération des professeurs. Et comme souvent quand on donne une moyenne sans contexte ni précision, on ne donne pas une information utile, au contraire.

Le SNALC a immédiatement réagi pour rappeler que ce chiffre, c'était du « tout compris » : heures supplémentaires, missions supplémentaires, pactes... toutes choses dont les professeurs des écoles sont globalement exclus. Ce chiffre, c'est aussi du « tout mélangé » : du professeur des écoles au professeur de chaire supérieure, mais étonnamment sans intégrer les contractuels, qui auraient le mauvais goût de faire baisser la fameuse moyenne. Et c'est enfin du « tout dégradé » : cette moyenne reflète avant tout une pyramide des âges vieillissante, ce qui n'est jamais un bon signe pour un des métiers les plus importants de notre pays.

S'il faut des moyennes, il y a pourtant celle du salaire des enseignants comparée à celle des autres fonctionnaires de catégorie A de l'État : plus de 900 € net d'écart, au détriment des professeurs. Mais on peut aussi penser aux moyennes du nombre d'élèves par classe, qui ne sont pas glorieuses pour la France. Ou au salaire moyen des AESH, qui est une honte absolue. Car le combat du SNALC, ce n'est pas de faire progresser la moyenne : c'est de faire progresser le pouvoir d'achat de chaque personnel, sans travail supplémentaire. Ce n'est pas par le pacte qu'on organisera le rattrapage salarial des professeurs des écoles : c'est par la hausse de la rémunération fixe. Rappelons à ce sujet que le SNALC est l'une des trois seules organisations à avoir signé l'accord créant l'ISAE, qui a été le seul vecteur réel d'augmentation de votre salaire depuis plus de 10 ans.

À quelques jours de la livraison du prochain rapport PISA, nous savons

déjà que notre École est globalement sous la moyenne, et ce, malgré l'implication remarquable de ses personnels. Nous portons son poids sur nos épaules ; nos gouvernants nous compliquent à chaque fois un peu plus la tâche ; et l'opinion publique trouve encore le moyen de dire que c'est de notre faute.

Heureusement, grâce au travail sur le long terme du SNALC, les clichés font de moins en moins recette. Plus aucun journaliste ne parle sérieusement des professeurs comme de privilégiés. Lors d'un plateau que j'ai fait dernièrement sur une grande chaîne d'information nationale, aucun des débattants ne voulait devenir enseignant — et ceux qui l'avaient déjà été ne le redeviendraient pour rien au monde. Tous les candidats à la présidentielle nous font les yeux de Chimène, à grands coups de promesses : 10 % ! 20 % ! Jusqu'à 25 % ! Oui mais attention, c'est souvent « en moyenne », et pas forcément sans contreparties. Là aussi, le SNALC sait décrypter les moyennes.

C'est pourquoi ce travail que le SNALC mène sans relâche, qui a fini par mettre dans le débat public la faiblesse de nos salaires, mais aussi la dégradation de nos conditions de travail et la maltraitance institutionnelle organisée dans une École inclusive au rabais, nous continuerons de le mener avec votre soutien.

Du 3 au 10 décembre prochain, par votre vote aux élections professionnelles, vous pourrez indiquer que le SNALC n'est pas juste dans la moyenne, mais qu'il est bien le meilleur syndicat pour vous représenter et porter votre parole.

Une École à reconstruire

UNE ÉCOLE À RECONSTRUIRE AVANT-PROPOS

Par **Christophe GRUSON**, secrétaire national du SNALC chargé du premier degré

Depuis de nombreuses années, notre profession souffre. Mais les évolutions de ces dix dernières années ont accentué de manière très significative les difficultés déjà bien identifiées sur le terrain. La situation actuelle appelle une analyse lucide, sans faux-semblants et sans discours déconnectés de la réalité. Le plus préoccupant est la tendance de nombreux acteurs à sous-estimer ce qui se prépare pour l'École à brève échéance. Comme vous le savez, le SNALC a pour habitude d'identifier des dérives possibles qui malheureusement se confirment. Aujourd'hui, le temps n'est plus à la seule anticipation : il impose une réaction claire et déterminée.

Le Ministère, lui, continue de dérouler dans les médias son récit rassurant sur la situation de l'École, sur le niveau des élèves et sur le métier d'enseignant, en totale contradiction avec notre réalité.

Notre réalité, c'est une absence de considération et de confiance de la part de l'institution envers les professionnels que nous sommes. Les missions s'empilent. Les responsabilités augmentent. Les exigences se multiplient. Et, pendant ce temps, les professeurs continuent, avec conscience et dévouement, à donner le meilleur d'eux-mêmes pour assurer leur mission dans un système scolaire qui semble avoir perdu toute cohérence. Le tout pour un salaire indécent, du mépris affirmé, de la défiance en permanence et des discours médiatiques hypocrites, à mille lieues de notre vécu.

Notre réalité, ce sont des classes de plus en plus complexes à gérer, en raison d'une hétérogénéité croissante des niveaux scolaires, mais également de la multiplication des situations particulières. L'inclusion, érigée en principe incontestable, demeure bien souvent une vaste hypocrisie. Le nombre d'élèves à besoins éducatifs particuliers ne cesse d'augmenter, sans que les équipes puissent leur apporter un accompagnement adapté et digne. L'École souffre d'un manque considérable de moyens humains qui

oblige les professeurs à tout absorber, tout compenser, tout porter.

Notre réalité, ce sont des professeurs des écoles qui doivent composer avec des programmes sans cesse remaniés, des injonctions contradictoires, des objectifs mouvants au gré des orientations imposées par les ministres successifs. Une instabilité permanente qui brouille les repères, fragilise les pratiques et épuise les équipes. Au final, les évaluations internationales montrent inlassablement une baisse toujours plus importante du niveau des élèves français. Et le Ministère fait invariablement porter sur les épaules des professeurs des écoles la responsabilité de la situation en remettant en cause leurs méthodes, leur formation, leur engagement, voire leur professionnalisme.

La vérité, c'est qu'il devient quasiment impossible d'exercer correctement son métier. Non pas par manque de volonté, mais parce que l'institution nous accable sans cesse et nous place constamment sous pression. Les enseignants perdent peu à peu leur capacité de décision. Leur liberté pédagogique s'étirole et laisse place à une standardisation croissante des pratiques, à une uniformisation des méthodes et à une logique d'exécution.

Une évolution qui a de quoi inquiéter, à l'heure même où l'essor de l'intelligence

artificielle interroge la place de l'humain dans de nombreux domaines. Car la richesse, la subtilité et l'efficacité de notre métier reposent justement sur la relation humaine. C'est grâce au discernement, à la capacité d'adaptation et à l'intelligence pédagogique du professeur que les élèves construisent les savoirs, l'esprit critique et la sensibilité dont ils auront besoin à l'âge adulte. Or, cette dimension du métier s'efface, emportée par des choix idéologiques et politiques qui, depuis près de cinquante ans, contribuent à la chute du niveau des élèves et à l'affaiblissement de notre profession. L'Éducation nationale a d'elle-même enseveli les valeurs qui faisaient de notre métier l'un des plus beaux métiers du monde.

Il est temps de cesser les faux-semblants. Il est temps d'entendre enfin ceux qui tiennent encore l'École à bout de bras et de redonner aux professeurs des écoles une rémunération décente, des moyens, mais surtout le respect, la protection, la confiance et la considération qu'ils méritent. Il est temps de dire STOP. Faites confiance à un syndicat qui défend vos idées et non à des syndicats qui répondent à des idéologies.

**Votez SNALC
aux élections professionnelles
du 3 au 10 décembre 2026.**

SALAIRES : LE PRIX DE LA DÉMOTIVATION

Par **SNALC Secteur premier degré**

Après trois à cinq années d'études et un concours sélectif, les jeunes professeurs des écoles, tout juste titularisés, déchantent très vite. Au bout de quelques mois, ils réalisent que la prime d'attractivité va en réalité figer leur salaire jusqu'en milieu de carrière et que la rémunération du métier de professeur ne reflète ni les efforts fournis, ni les responsabilités assumées.

CONSTAT

En 2024, le SNALC a calculé que le salaire des professeurs devrait être revalorisé de 1 000 euros par mois pour pouvoir compenser la perte de pouvoir d'achat subie ces dernières années et aligner le salaire des professeurs sur le niveau de rémunération des autres fonctionnaires de catégorie A. En 2025, l'OCDE, dans son rapport *Regards sur l'éducation*, a confirmé que les professeurs des écoles sont non seulement moins bien rémunérés que les autres fonctionnaires de catégorie A, mais aussi moins bien payés que la moyenne de leurs homologues dans les pays de l'OCDE. En moyenne, le salaire effectif des enseignants du primaire représente 83 % du revenu des actifs diplômés de l'enseignement supérieur travaillant à temps plein toute l'année, contre seulement 74 % en France.

Dans les faits, pour atteindre un niveau de vie simplement correct, un PE doit généralement attendre l'accès à la hors-classe (après plus de 20 ans de carrière) puis attendre le 3^e échelon de la classe exceptionnelle (à condition d'y accéder

un jour) pour bénéficier d'un niveau de vie juste confortable. Pour un jeune couple d'enseignants, devenir propriétaire et faire face sereinement aux dépenses liées aux enfants relève désormais souvent du défi.

Pour gagner plus, pas vraiment de solution. Pas de prime de professeur principal, pas d'HSE, pas d'HSA, tout au mieux des pactes en nombres limités et le plus souvent peu avantageux. Ultime solution : accepter une direction d'école avec toutes les contraintes que cela suppose ou exercer en REP ou REP+.

Les professeurs des écoles comptent parmi les fonctionnaires les plus touchés par la stagnation du point d'indice depuis près de vingt ans. En effet, si les grilles indiciaires d'autres fonctionnaires sont comparables aux leurs, elles ne tiennent pas compte des primes et indemnités, qui pèsent fortement dans la rémunération globale. À titre d'exemple, le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) peut permettre aux personnels administratifs de percevoir jusqu'à 1 000 euros supplémentaires par mois.

QUELLES CONSÉQUENCES ?

Nous avons tous le souvenir de ce qui faisait autrefois la force de ce métier, à savoir l'implication du maître d'école qui donnait sans compter. Cet état d'esprit a laissé place à la désillusion et, surtout, à un profond sentiment de désolation qui gagne les enseignants.

Aujourd'hui, en l'absence de reconnaissance salariale et sociétale, l'envie n'y est plus. Cet état de fait alimente la démotivation, dégrade l'attractivité du métier et finit inévitablement par nuire à la qualité de l'enseignement.

AVIS DU SNALC

L'École est le réceptacle de tous les problèmes que la société ne sait pas, ou ne veut pas, résoudre. Prévention du harcèlement scolaire, des incivilités, de l'obésité infantile, des risques numériques, des addictions, éducation à la sécurité routière, à la vie affective et relationnelle, aux premiers secours : la liste des « missions éducatives » confiées aux enseignants ne cesse de s'allonger.

À chaque nouveau plan national, son lot de missions, de formations, de dispositifs ou d'évaluations. Une solution pratique, qui permet à l'État de donner l'illusion de prendre les choses en main, bien entendu à moindre coût. Pour les PE, cela engendre inévitablement des heures supplémentaires de travail invisible non négligeables.

Dans bien d'autres métiers, une charge de travail additionnelle ouvre droit à une compensation financière ou à des heures compensatoires. À l'Éducation nationale, on en appelle à notre « sens du service public » ou à notre « engagement professionnel ».

Un rattrapage salarial s'impose.



Pour le SNALC, il faut :

- **1 000 euros net d'augmentation de plus par mois pour tous les professeurs.**

LES ORS : OPPRESSIONS, RÉQUISITIONS ET SERVITUDE

Par SNALC Secteur premier degré

Les contours, les missions et les obligations liées aux 24 heures hebdomadaires sont clairement définis. Les 108 heures, elles, sont réparties en plusieurs blocs, chacun relevant des « obligations réglementaires de service ». Mais qui décide ? Et de quelles obligations parle-t-on exactement ? De quel règlement ? Et au service de quoi ?

CONSTAT

Pendant de nombreuses années, l'Institution s'est largement appuyée sur la disponibilité et l'engagement sans faille des instituteurs, mais les temps ont changé. Les professeurs des écoles doivent aujourd'hui assurer la gestion et la préparation d'enseignements de plus en plus différenciés, mais également des réunions, des sollicitations de toute nature, des rendez-vous avec les familles, des formations, des évaluations et enquêtes, sans compter la gestion de nombreuses difficultés quotidiennes.

Pour autant, ils continuent à être régulièrement sollicités par l'IEN pour participer à des animations ou à des concertations en sus des ORS, et ce, sans aucune compensation financière. L'inspecteur prend généralement bien soin de rappeler dans ses messages le statut et les obligations du fonctionnaire d'État.

L'accumulation des missions contraint les professeurs des écoles à gérer leur temps au plus près et à arbitrer constam-

ment entre leurs différentes obligations. Dès lors, il est difficilement acceptable qu'ils se voient imposer des heures supplémentaires au-delà de leurs ORS, alors même que ce temps risque fort d'être improductif et aurait pu être consacré à la préparation de leur classe.

Qu'à cela ne tienne, l'IEN qui sait mieux que quiconque ce dont le professeur a besoin estampille « obligatoire » toute mission ou tâche complémentaire pour justifier que cela rentre dans les ORS. En pratique, les 108 heures peuvent atteindre jusqu'à 150 heures sans aucune compensation.

QUELLES CONSÉQUENCES ?

Lorsque le niveau des élèves baisse, de nouvelles évaluations sont instaurées ; lorsqu'un problème de société émerge, des réunions de sensibilisation sont organisées ; lorsque les résultats d'enquêtes internationales comme PISA sont jugés insuffisants, de nouvelles formations sont mises en place. Der-

rière l'apparente prise de conscience et le volontarisme affiché, il s'agit surtout d'opérations de communication destinées à donner à l'opinion publique l'image d'une Éducation nationale engagée et réactive.

Mais les 108 heures déjà largement dépassées ne sont pas compressibles : excédés de devoir en faire toujours plus, les PE finissent par comptabiliser scrupuleusement leur temps de travail, ce que le SNALC recommande d'ailleurs. Il en résulte un climat délétère dans les relations avec les IEN.

AVIS DU SNALC

Le problème n'est pas uniquement le dépassement des ORS : c'est aussi l'absence d'utilité et d'intérêt de certaines heures imposées. Notre institution décide à la place du professeur de ce qui répond à ses besoins.

On le juge incapable d'exercer son discernement professionnel et de prendre les bonnes décisions pour son enseignement, sa classe et ses élèves. On lui inflige donc des formations, des réunions et des évaluations, parfois hors ORS et le plus souvent hors sol, comme pour lui signifier que ce qu'il fait n'est pas suffisant et que pour mériter son salaire, il doit en faire bien plus. Et il se doit d'obtempérer.

Cela suffit. Les professeurs font preuve d'une conscience professionnelle que l'institution ne manque jamais de vanter dans les médias. Mais consciencieux ne signifie pas corvéables et l'infantilisation institutionnelle doit cesser. Qu'on laisse les professeurs faire ce qu'ils savent mieux que quiconque : enseigner. Et qu'on prenne enfin en compte leurs besoins réels, qui sont bien souvent à mille lieues de ce qu'on leur impose.



Pour le SNALC, il faut :

1. Rémunérer tout temps de travail exigé en plus des ORS : réunions, formations, concertations, liaisons, évaluations d'école, retards de parents à la sortie...
2. Respecter le droit à la déconnexion des professeurs des écoles.
3. Affecter les 108 heures à des fins utiles, définies et jugées comme telles par les équipes pédagogiques.

EXIGENCES INSTITUTIONNELLES ET ASPHYXIE STRUCTURELLE

Par **SNALC Secteur premier degré**

Les professeurs des écoles sont submergés par des attentes et des exigences toujours plus lourdes dans un système à bout de souffle qui asphyxie et qui peine à répondre aux besoins de tous.

CONSTAT

Autrefois, l'École avait pour mission essentielle de transmettre les savoirs fondamentaux. L'instituteur, libre de ses méthodes, élaborait ses propres stratégies pédagogiques et atteignait généralement l'objectif visé par les textes officiels.

Aujourd'hui, les résultats aux évaluations internationales et nationales montrent que les élèves quittent l'école élémentaire avec un niveau de connaissances et de savoir-faire insuffisant.

Confrontée aux défis du ^{xxi}^e siècle, l'École doit s'adapter en permanence sous la pression d'une société contestataire, exigeante et avide de résultats immédiats. À cela s'ajoutent les ambitions fluctuantes des gouvernements successifs, souvent déconnectées des réalités de l'École et des problématiques des enseignants. Depuis des décennies, les professeurs des écoles subissent des réformes incessantes, imposées sans concertation, qui bouleversent leurs pratiques pédagogiques. Entre injonctions contradictoires – comme l'individualisation de l'enseignement et la standardisation des évaluations – et directives hiérarchiques multiples, ils font face à une surcharge de travail et à une instabilité constantes.

Épuisés par l'accumulation de contraintes, ils perdent peu à peu le sens de leur métier dans un système davantage axé sur les apparences et les chiffres que sur la qualité de l'enseignement.

Et c'est dans ce contexte, que les directeurs d'école éreintés, soumis à la loi Rilhac, sont censés piloter leur équipe

pédagogique démotivée par un amoncellement de missions et de responsabilités diverses (PPS, LPI, PAI, IP, harcèlement, co-éducation, etc.).

Les pressions exercées par les familles explosent, notamment dans le cadre de l'inclusion. Les enquêtes, évaluations et projets s'empilent, empiétant sur le temps personnel des enseignants qui se voient parfois imposer des réunions ou des travaux du jour au lendemain au bon vouloir de leur IEN.

QUELLES CONSÉQUENCES ?

La profession est marquée par une lassitude croissante, particulièrement chez les jeunes, qui se transforme rapidement en colère et désillusion après quelques années. Cette situation, amplifiée par des exigences toujours plus élevées, entraîne une augmentation des désengagements. On assiste à une recrudescence des demandes de reconversion, de disponibilité ou de temps partiel, voire de démissions, des demandes bien souvent refusées par l'administration en raison d'un manque cruel de personnel. Des collègues finissent parfois même par abandonner leur poste.

Non seulement la profession n'est plus attractive, mais elle est désormais si dévalorisée qu'elle dissuade de plus en plus les éventuels professeurs des écoles aspirants.

AVIS DU SNALC

La réussite des élèves dépend de nombreux facteurs, mais l'élément clé et fondamental reste l'enseignant. Il est le premier maillon de la chaîne, celui

qui transmet le savoir, mais aussi celui qui éveille la curiosité, motive et donne aux élèves l'envie d'apprendre. Cependant, lorsque les conditions nécessaires à l'exercice de son métier ne sont pas réunies, que sa liberté pédagogique est restreinte, qu'il est surchargé de missions annexes ou qu'on ne lui accorde pas la confiance qu'il mérite, il n'est plus en mesure de répondre pleinement aux besoins des élèves. Le SNALC insiste sur le fait que l'École ne peut pas, à elle seule, amener les élèves aux niveaux de compétences souhaités tout en compensant les lacunes de la société, les carences éducatives des parents et les manquements de l'institution. L'enseignant est avant tout un pédagogue, et non un éducateur, un médiateur ou un pédopsychiatre.

©Adityapa thak 1501

Pour le SNALC, il faut :

1. **Mettre un terme aux exigences institutionnelles du type occupationnelles, stériles et chronophages (évaluations d'école, résidences pédagogiques, réunions diverses...).**
2. **Répondre aux besoins réels des PE en arrêtant d'imposer des heures d'animation ou de formation au chausse-pied.**
3. **Couper court aux modifications incessantes des programmes et orientations ministérielles.**
4. **Reconnaître et respecter l'expertise des professeurs des écoles.**
5. **Instaurer un délai de prévenance d'au moins dix jours pour toute convocation à une formation ou une réunion.**

SOUS COUVERT DE CONFIANCE...

Par SNALC Secteur premier degré

En 2017, dans son discours de rentrée, le Ministre, Jean-Michel Blanquer, exprimait sa volonté d'établir ou de rétablir une « École de la confiance ». Dix ans plus tard, pour les enseignants, cette École n'incarne ni la confiance promise, ni la bienveillance attendue.



pagnement et la protection fonctionnelle font cruellement défaut.

QUELLES CONSÉQUENCES ?

La rupture de confiance a progressivement creusé un fossé entre l'institution et, plus précisément, les IEN et les PE. Aujourd'hui, pour les professeurs dont l'expertise est sans cesse désavouée, l'IEN de circonscription suscite appréhension, voire méfiance, quand ce n'est pas de la peur. Son autorité est alors perçue à juste titre comme excessive, pour ne pas dire nuisible. En parallèle, les difficultés rencontrées par les PE sont souvent ignorées ou minimisées. Un climat délétère s'est installé, compromettant la sérénité nécessaire au bon déroulement des missions éducatives.

CONSTAT

Depuis plusieurs années, l'infantilisation des PE suscite l'exaspération au sein de la profession. Les inspecteurs exigent de plus en plus des enseignants qu'ils justifient, prouvent, expliquent leurs choix ou leur pédagogie. Cette exigence se traduit par un contrôle permanent des PE : 108 heures, APC, ou évaluations qui se multiplient. Par ailleurs, les IEN ont progressivement instauré un climat de défiance. Leurs interventions, souvent perçues comme intrusives, s'immiscent directement dans les pratiques professionnelles imposant formations et projets au mépris parfois de la liberté pédagogique. Et l'ingérence ne se limite pas à la classe, mais s'étend à l'échelle de l'École, de son pilotage pédagogique et du travail des directeurs. La confiance entre les enseignants et leur hiérarchie s'effrite.

Lorsque l'enseignant fait part de ses difficultés, il se heurte souvent à une remise en question de sa posture, de son savoir-faire ou de son aptitude. Dès qu'il s'agit de problèmes relationnels, il est fréquemment jugé responsable si ce n'est fautif, avant même d'être entendu. La présomption de culpabilité est devenue la norme. Le manque de soutien institutionnel encourage certains parents malintentionnés à abuser du système pour obtenir gain de cause à la moindre occasion. Et si le PE – qui, dans les faits, est généralement la victime – en vient à être convoqué par l'IEN, c'est pour un rappel à l'ordre au cours d'un entretien à charge.

Alors que l'institution exige que les enseignants se justifient sur tous les aspects de leur travail, elle se montre en revanche incapable de justifier ses propres défaillances lorsqu'il s'agit de les soutenir ou de les protéger face à des situations conflictuelles avec des parents. L'accom-

AVIS DU SNALC

Les défaillances de notre institution dans la protection des professeurs ont favorisé les diffamations, les mensonges, les abus de tous ordres et ont plongé notre École dans une méfiance exacerbée. Force est de constater que notre hiérarchie a la hantise des jugements, des accusations, des complications et surtout de tout ce qui pourrait entraîner une exposition médiatique. De l'aveu même de notre ministre, Édouard Geffray, le « *Pas de vague* » perdure. Les PE finissent par penser que rien n'est fait pour les aider et que rien ne sert finalement de se battre. Cette résignation que le SNALC juge dangereuse témoigne d'un échec profond de l'institution dont le rôle devrait être avant tout de soutenir, aider et protéger ses personnels. L'échec du ministère de l'Éducation nationale en la matière est patent.

Pour le SNALC, il faut :

1. Établir une écoute bienveillante des PE par les IEN en cas de tensions et conflits avérés avec des familles.
2. Instaurer la convocation systématique par les IEN des parents incriminant une école, une équipe pédagogique ou un PE.
3. Mettre un terme au « *Pas de vague* ».
4. Garantir l'accompagnement et le soutien juridique de l'institution aux professeurs rencontrant des difficultés dans l'exercice de leur métier.

LA SANTÉ DES PROFESSEURS : FACULTATIF !

Par SNALC Secteur premier degré

Aujourd'hui, les conditions de travail des professeurs des écoles sont caractérisées par une surcharge mentale aux répercussions de plus en plus alarmantes sur leur santé. Une institution qui fait mine de ne pas voir – ou pire minimise – les réalités vécues par les personnels et l'absence totale de suivi médical adapté dans l'Éducation nationale ne font qu'exacerber cette situation.

CONSTAT

Les journées de travail du professeur des écoles, adjoint ou directeur, sont longues et éprouvantes, tant physiquement que nerveusement. La situation dans le premier degré est d'autant plus difficile que les écoles ne disposent ni de personnels dédiés à l'encadrement des élèves, ni de structures de type « vie scolaire », comme c'est le cas dans les collèges ou lycées. Ainsi, le métier de professeur des écoles ne laisse aucune place au répit : pas d'inter-classes, pas d'heure libérée dans l'emploi du temps et une attention qui se doit d'être constante pour tous les élèves, depuis leur entrée dans l'enceinte de

l'école jusqu'à la restitution aux parents. L'obligation de surveillance s'opère non seulement pendant le temps de classe, mais également à chaque instant de la journée.

Cette responsabilité devient année après année plus pesante en raison de la hausse du nombre d'élèves dits éruptifs, dont les comportements à risques compliquent considérablement la gestion quotidienne. Les défis liés à l'inclusion scolaire souvent insuffisamment accompagnée viennent encore accroître la charge mentale et accentuer la fatigue des enseignants.

Qui plus est, après la journée de classe, les professeurs des écoles se retrouvent régulièrement exposés à des comportements agressifs de la part de certains parents. Ces situations de tension et de stress viennent s'ajouter à la charge déjà accumulée au cours de la journée, sans que les réponses apportées par l'Institution, lorsqu'un problème survient, permettent toujours d'y remédier de manière satisfaisante.

QUELLES CONSÉQUENCES ?

La détérioration des conditions de travail engendre stress, troubles du sommeil, hypertension et diverses pathologies plus ou moins graves. Pour autant, les professeurs des écoles font généralement le choix de reporter leurs consultations médicales, faute de temps et plus souvent encore en raison des refus d'autorisations d'absence opposés par les IEN. Ce report de consultations médicales s'explique également par la crainte d'un arrêt maladie qui serait imposé par le médecin, accompagné d'une journée de carence lourde sur un salaire de PE. Par

ailleurs, en cas d'arrêt, les complications organisationnelles au sein de l'école, dues au non-remplacement des enseignants absents, ainsi que la répartition inévitable des élèves de la classe, incitent également bon nombre de professeurs à attendre le dernier moment pour consulter le corps médical.

AVIS DU SNALC

La dégradation croissante de la santé des enseignants est une préoccupation majeure pour le SNALC. Tomber malade ou ressentir une souffrance impacte la qualité de l'enseignement prodigué. L'institution peine à recruter des médecins du travail qui ne peuvent assurer les visites d'information et de prévention prévues tous les 5 ans. Pour le SNALC, il faut absolument rendre effective cette visite quinquennale obligatoire, indispensable dans une profession aussi exigeante, au contact de jeunes élèves et du public.

Les conditions d'exercice rendent le métier de professeur des écoles de moins en moins attractif. Conscientes des exigences qu'il implique, des sacrifices qu'il suppose et des risques psychosociaux qui y sont associés, les jeunes générations s'en détournent de plus en plus.

La situation s'est considérablement aggravée ces dernières années. Cette réalité est pourtant totalement ignorée par le ministère de l'Éducation nationale, qui ne met en place aucune mesure concrète pour préserver la santé des enseignants. Serait-ce par crainte de révéler au grand jour le scandaleux manquement à ses responsabilités de l'Éducation nationale, premier employeur de France ?



Pour le SNALC, il faut :

1. Mettre en place un suivi médical adapté et régulier pour les PE.
2. Prévenir les situations de souffrance, de burnout, en commençant par améliorer les conditions de travail.
3. Renforcer l'encadrement pour mieux accompagner les situations d'inclusion et la difficulté scolaire.
4. Permettre aux PE de consulter, en cas de nécessité, sur le temps de travail.

EFFECTIFS DE CLASSE : LA QUALITÉ NE SE DÉCRÈTE PAS !

Par **SNALC Secteur premier degré**

École inclusive, EBEP, différenciations, individualisations, ou encore climat scolaire alourdissent considérablement les missions des PE. De nouvelles difficultés émergent sans cesse et les situations à gérer en classe se complexifient, une évolution qui n'est plus compatible avec les effectifs actuels.

CONSTAT

Le métier de professeur des écoles n'est plus le même que dans les années 1980. À la mission d'enseignement se sont progressivement ajoutées de nombreuses responsabilités éducatives, relationnelles et préventives. Cette transformation ne relève pas d'un choix des enseignants : elle résulte d'une demande institutionnelle croissante d'adaptation de l'École aux évolutions de la société et aux nouveaux besoins des élèves. Le professeur des écoles est ainsi amené à prendre en charge des missions qui dépassent largement la seule transmission des savoirs.

Au quotidien, l'enseignant doit ainsi dispenser son enseignement en tenant compte des difficultés scolaires propres à chaque élève et ajuster en permanence ses pratiques pédagogiques afin de favoriser la réussite de tous. Il lui revient d'identifier, le plus précocement possible, les situations susceptibles de relever du champ du handicap et d'être attentif aux signaux pouvant révéler une situation de maltraitance ou de mise en danger. À cela s'ajoute une vigilance quotidienne à l'égard du comportement des élèves afin de prévenir les incidents, de garantir un climat scolaire serein et d'assurer la sécurité de chacun.

Par ailleurs, l'évolution technologique, qui a aidé le professeur en lui permettant d'accéder à des ressources infinies, a paradoxalement considérablement complexifié sa mission. Nous sommes passés, en quelques décennies, de l'encyclopédie papier à la naissance du téléphone, à la fibre ou encore à l'intelligence artificielle. Cet univers ultra connecté, avec un accès démesuré à l'information, à la désinformation, aux supports visuels ou

à des jeux immersifs en réalité virtuelle, a grandement altéré l'attention des élèves et modifié leur rapport au savoir et leur tolérance à la frustration.

QUELLES CONSÉQUENCES ?

Le professeur des écoles se trouve désormais au cœur d'enjeux pédagogiques, éducatifs, sociétaux et institutionnels interdépendants. Cette évolution confirme la place croissante de l'École dans le développement global de l'enfant. Une telle responsabilité impose disponibilité, suivi individualisé et capacité à répondre à la diversité des besoins des élèves. Or, le nombre d'élèves par classe ne permet pas du tout de satisfaire cette exigence pourtant indispensable pour garantir la qualité de l'enseignement dispensé.

Alors qu'enseigner en 2026 est nettement plus complexe qu'en 1980, la moyenne d'élèves par classe a peu évolué. Elle serait passée d'environ 24 élèves à 21,4 selon la DEPP (2023). Le dédoublement des classes de GS, CP et de CE1 en éducation prioritaire, le plafonnement à 24 de ces mêmes niveaux hors éducation prioritaire et des classes spécialisées, ou encore les effectifs particulièrement faibles de certaines écoles rurales, contribuent à faire baisser la moyenne nationale et masquent, en réalité, d'importantes disparités. En effet, des classes comptent encore jusqu'à 30 élèves voire davantage, et ce, dans de nombreuses écoles.

AVIS DU SNALC

Le professeur des écoles consacre une part croissante de son temps à gérer



une classe rendue plus difficile par la multiplication des problèmes : incivilités, violences, harcèlement, fragilités psychiques et perte du respect de l'autorité. Doit-on s'étonner de la dégradation continue du niveau scolaire et de la baisse constante de l'attractivité du métier ?

Réécrire les programmes ou réduire les vacances scolaires ne constitue pas une réponse adaptée. Il n'est pas cohérent d'exiger toujours plus des professeurs des écoles sans revoir les effectifs. Profiter de la baisse démographique pour réduire le nombre d'élèves par classe est un levier concret pour améliorer le suivi, prévenir les difficultés, renforcer l'autorité pédagogique et favoriser un climat propice aux apprentissages.

Pour le SNALC, il faut :

1. **Plafonner les effectifs à 22 élèves dans toutes les classes non dédoublées.**
2. **Intégrer la charge de travail associée à chaque élève en inclusion dans le calcul des effectifs de la classe.**
3. **Améliorer le taux d'encadrement en augmentant le nombre de professeurs par élève.**
4. **Renforcer drastiquement les RASED pour répondre rapidement aux besoins de chaque école.**

L'HYPOCRISIE BIENVEILLANTE DE LA SCOLARITÉ ADAPTÉE

Par **SNALC Secteur premier degré**

Les professeurs des écoles mènent une lutte sans relâche pour répondre aux besoins d'un nombre croissant d'élèves en grande difficulté dans les classes. En raison du temps et de l'énergie que cette situation requiert, assurer un enseignement de qualité personnalisé pour chaque élève relève presque de l'impossible. Le système est devenu totalement inadapté et inéquitable.

CONSTAT

La difficulté rencontrée par les PE, responsables de cours doubles ou triples dans les années 1990, est sans commune mesure avec la complexité de gestion des classes aujourd'hui. En effet, le travail de différenciation pédagogique à mettre en œuvre, de nos jours, pour un cours dit « simple » devient ingérable. Le PE doit s'adapter aux différents niveaux des élèves, prendre en compte les inclusions, les élèves en difficulté scolaire, les élèves à besoins éducatifs particuliers, les élèves dit éruptifs ou encore les élèves qui présentent des troubles « dys ». À cela s'ajoute la prise en compte des élèves en situation de souffrance psychologique, des PAI, des élèves régulièrement absents, des élèves allophones, etc.

En 2026, nous pouvons le dire : chaque élève a un besoin éducatif particulier. Inutile d'être diplômé de Polytechnique pour comprendre qu'assurer une différenciation pédagogique pour chaque élève d'une classe entière, alors que la majorité d'entre eux fait face à des

difficultés scolaires majeures, relève de l'impossible pour un enseignant. D'autant plus que cette mission concerne toutes les disciplines durant 24 heures par semaine, le tout dans le respect de programmes surchargés. Et pourtant, chaque enseignant s'investit corps et âme, bien souvent au détriment de sa santé physique et mentale. Pour épauler les professeurs, les maîtres spécialisés et les psychologues scolaires se font rares. Les membres du RASED – quand ils « existent » – sont débordés et ne sont pas assez nombreux. Quant aux postes de médecins scolaires, ils restent dramatiquement vacants, faute de candidats. Entre 2006 et 2024, le pourcentage d'élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire a plus que doublé, sans que les moyens alloués suivent cette évolution. Le système des PIAL a entraîné une mutualisation excessive de l'aide humaine, obligeant les AESH à répartir leur temps entre plusieurs élèves, souvent au détriment de l'accompagnement individualisé. Quant à la mise en place progressive des PAS, elle révèle déjà par endroits

une nouvelle aggravation des conditions d'accompagnement.

QUELLES CONSÉQUENCES ?

Pris en étau entre les exigences des programmes, les attentes des familles et la gestion de la classe et des crises comportementales, les enseignants voient souvent la pédagogie reléguée au second plan. La situation, de plus en plus intenable, a des répercussions dévastatrices sur les professeurs des écoles. Surcharge de travail, sentiment d'impuissance, absence de reconnaissance institutionnelle... Un stress chronique s'installe. C'est toute la classe qui est en souffrance : l'enseignant et l'ensemble des élèves. Cela engendre une montée des tensions au sein de la classe et le professeur repousse ses limites jusqu'à l'épuisement total.

AVIS DU SNALC

Le SNALC condamne avec force l'irresponsabilité des politiques récentes. Les coupes budgétaires ne doivent pas se faire au détriment des élèves à besoins particuliers. Sous couvert d'un discours empreint de bienveillance, on parvient à faire croire que ces mesures sont bénéfiques et humaines. Cette attitude relève d'une hypocrisie éhontée. Il s'agit clairement d'une forme d'abandon des élèves, de l'École et de ses enseignants pour des raisons budgétaires. Pour le SNALC, c'est une faute grave, dont nous mesurerons l'étendue des répercussions à l'avenir. Pour garantir une scolarité adaptée et combattre la difficulté scolaire de manière efficace et durable, l'État doit non seulement réinvestir massivement dans l'École en la dotant des moyens humains nécessaires, mais également réhabiliter les structures spécialisées.



Pour le SNALC, il faut :

1. Réinvestir massivement dans les postes de RASED et les établissements spécialisés.
2. Stopper les suppressions de postes et profiter de la baisse démographique pour alléger les classes.
3. Mettre en place de toute urgence une inclusion raisonnée.

L'IMMOBILITÉ PROFESSIONNELLE DES PROFESSEURS DES ÉCOLES

Par **SNALC Secteur premier degré**

Le métier est devenu éreintant. Aujourd'hui, la grande majorité des PE ne se voit pas effectuer toute sa carrière devant les élèves en classe entière, jusqu'à 65 ans. Lassitude, fatigue, désillusion ou tout simplement besoin de changement : la mobilité professionnelle reste un sujet majeur pour notre profession.



compter l'argument récurrent des nécessités de service. Dans ces conditions, se former sur son temps de travail devient si difficile que cela favorise « l'immobilité professionnelle » par le découragement de nombre de candidats.

AVIS DU SNALC

Face à l'impossibilité d'obtenir une mutation, de nombreux professeurs des écoles se tournent vers des solutions alternatives, telles que la disponibilité, le temps partiel ou le détachement. Toutefois, l'accès à ces dispositifs devient lui-même de plus en plus difficile, au point d'amener nombre d'entre eux à envisager un départ de l'Éducation nationale. C'est pourquoi, pour le SNALC, la mobilité professionnelle doit devenir une réelle possibilité, soutenue par une information claire, des procédures transparentes et un accompagnement construit et constructif par les RH de proximité.

Changement de corps ou de métier et mobilité au sein de la fonction publique doivent être facilités dans les académies : détachements dans le second degré ou dans d'autres ministères, reconversions, disponibilités, congés de formation professionnelle... De la même manière, les dispositifs pour quitter le professorat nécessitent des assouplissements.

Le SNALC, tout en soulignant les risques et les limites de ces dispositifs, informe et accompagne les collègues sur la disponibilité, le cumul d'activités, le CPF, le CFP et la rupture conventionnelle. Il propose son service mobi-SNALC pour ses adhérents qui sont dans une démarche d'évolution professionnelle.

CONSTAT

Des perspectives d'évolution ou de reconversion existent pour les professeurs des écoles, mais y accéder relève du parcours du combattant.

Mobilité fonctionnelle (changement de corps ou de mission), mobilité vers d'autres administrations (détachement, mise à disposition, disponibilité ou reclassement), reconversion professionnelle (évolution vers un autre métier, dans ou hors de la fonction publique)... Sur le papier, les possibilités d'évolution semblent multiples. Mais dans les faits, le manque de temps, le manque de moyens financiers et humains sont prégnants.

En matière de mobilité géographique, un changement de lieu d'exercice, qu'il concerne l'école ou le département, peut parfois devenir particulièrement difficile, voire impossible, dans un système actuellement totalement sclérosé.

QUELLES CONSÉQUENCES ?

Le besoin de diversifier son parcours ou son environnement professionnel est légitime et compréhensible. Cependant, la formation universitaire des professeurs des écoles est, soit trop généraliste, soit trop disciplinaire, ce qui constitue généralement un premier obstacle. En effet, il faut se former pour pouvoir exercer un autre métier. Et pour cela, les professeurs des écoles ont besoin d'avoir du temps de travail dégagé et surtout, que celui-ci leur soit accordé.

Vouloir évoluer ne suffit pas. Le professeur des écoles se heurte bien souvent à de nombreux obstacles : complexité de mobilisation du CPF (Compte Personnel de Formation), nombre insuffisant de CFP par département (Congés de Formation Professionnelle), manque de remplaçants pour les collègues en formation, refus de temps partiel ou de disponibilité sur autorisation, sans

Pour le SNALC, il faut :

- 1. Renforcer le nombre de conseillers mobilité-carrière pour permettre un suivi personnalisé et un meilleur accompagnement des projets de reconversion.**
- 2. Garantir la transparence des procédures d'obtention et d'attribution des temps partiels, disponibilités, détachements, mutations, etc.**
- 3. Augmenter notablement le nombre de congés de formation professionnelle et de CPF accordés dans chaque département.**
- 4. Multiplier et diversifier les dispositifs de départ tel « Passerelle » et augmenter le nombre de ruptures conventionnelles accordées.**

L'INSÉCURITÉ, LE SIFFLET ET PUIS... RIEN

Par **SNALC Secteur premier degré**

Les problèmes de sécurité dans les écoles ne se limitent pas aux intrusions ou aux risques d'attentats. Et s'ils peuvent parfois être liés à des défaillances des infrastructures ou du matériel, ils relèvent le plus souvent de tensions relationnelles avec les parents d'élèves.

CONSTAT

Dans une société de plus en plus procédurière, le regard porté par certaines familles sur les enseignants est déformé par une défiance, voire une hostilité, envers les services publics. Les professeurs des écoles se retrouvent en première ligne, subissant de plein fouet le mécontentement de parents qui considèrent l'État et ses agents (que nous sommes) comme responsables de leur situation et des difficultés qu'ils rencontrent.

Face à des lacunes éducatives importantes, les professeurs se retrouvent souvent contraints de jouer un rôle éducatif qui dépasse leur mission initiale, ce qui est perçu par certains parents comme une tentative d'imposer des valeurs ou des pratiques éducatives divergentes de celles inculquées à la maison.

Les tensions peuvent rapidement s'exacerber, au point que la sortie de l'école devient parfois le lieu d'agressions verbales et d'insultes à l'encontre des enseignants. Certains parents n'hésitent pas à pénétrer dans l'enceinte scolaire pour exiger des explications, voire régler leurs comptes. Cette situation, malheureusement récurrente, témoigne de l'exposition permanente des PE et de l'absence de personnels non enseignants chargés de la surveillance, contrairement à ce qui existe dans le second degré. La responsabilité de la sécurité des locaux repose alors sur les directeurs, déjà accablés par de nombreuses autres missions. Cette réalité pourrait prêter à sourire si elle n'était pas si préoccupante, quand on sait que nombre de directeurs ne disposent, en cas d'intrusion, que d'un simple sifflet pour donner l'alerte.

En 2024, le SNALC a d'ailleurs conduit une enquête approfondie sur la sécurité au sein des écoles¹. Les milliers de témoignages ont révélé une insuffisance notable dans la prise en compte des dangers signalés par les équipes, une préparation inadéquate, un manque de formation significatif. Qui plus est, en cas d'incident grave, l'institution n'est pas toujours du côté de la défense des collègues, elle se montre lente à réagir et à accorder la protection fonctionnelle.

En 2024, le SNALC a conduit une enquête approfondie sur la sécurité au sein des établissements scolaires. Les milliers de témoignages recueillis ont révélé une insuffisance notable dans la prise en compte des dangers signalés par les équipes, une préparation inadéquate, un manque de formation significatif, ainsi qu'une gestion institutionnelle perçue comme insuffisante sur l'ensemble des problématiques liées à la sécurité. Qui plus est, en cas d'incident grave, l'institution n'est pas toujours du côté de la défense des collègues, elle se montre lente à réagir et à accorder la protection fonctionnelle.

QUELLES CONSÉQUENCES ?

L'absence récurrente de réponses adaptées et de soutien par les IEN et les DSDEN suscite chez les enseignants la crainte d'être confrontés à la violence des parents et d'être tenus responsables par l'institution des réactions de ces derniers. De nombreux enseignants se voient ainsi contraints de tolérer certaines attitudes des parents, laissant progressivement s'installer la « loi du plus fort ». L'École perd en crédibilité et les répercussions sur les apprentissages sont significatives.



D'autre part, les demandes institutionnelles sur des sujets sensibles exposent les enseignants à des risques, au point que des collègues préfèrent éviter de faire pratiquer certaines activités (en EPS par exemple), ou encore d'aborder certains sujets sensibles touchant de près ou de loin aux questions religieuses ou à certaines thématiques (en art, littérature, histoire, EMC, EVAR, etc.)

AVIS DU SNALC

Il est impératif que l'avis et les propositions des professeurs des écoles, notamment en matière de sécurité des élèves, soient pleinement pris en considération. En cas de problème, la hiérarchie doit repenser son approche actuelle, souvent empreinte d'une logique de suspicion à l'égard des enseignants. Il est temps d'instaurer une véritable écoute des personnels, de leur accorder la confiance de l'institution, de les protéger et de cesser de céder à la pression des parents ou de considérer leurs seuls propos comme systématiquement recevables.

Les DASEN doivent impérativement accorder la protection fonctionnelle conformément aux textes réglementaires et autoriser, comme le prévoit le Code de l'éducation, le déplacement des élèves ingérables à la demande des directeurs.

1. <https://snalc.fr/securite-des-ecoles-enquete-du-snalc/>

Pour le SNALC, il faut :

1. **Créer des postes d'aide à la direction d'école.**
2. **Former régulièrement les PE à la gestion de crises et de situations de tensions.**
3. **Accéder aux demandes des écoles en termes de sécurisation et d'équipement.**
4. **Considérer la parole des enseignants et assurer un véritable accompagnement institutionnel et juridique en cas de problème.**

RYTHMES SCOLAIRES : L'ART DE REFAIRE LES MÊMES ERREURS

Par **SNALC Secteur premier degré**

1882, la semaine de classe s'organise du lundi au samedi, avec une coupure le jeudi.

1969, les cours du samedi après-midi sont supprimés.

1972, la journée de repos du jeudi est déplacée au mercredi, afin de consacrer le mercredi à la participation des enfants à des activités extrascolaires.

2008, suppression des cours le samedi matin, à la demande des familles.

2013, décret fixant la semaine scolaire à 4,5 jours, incluant le mercredi ou le samedi matin.

CONSTAT

Depuis 2017, un régime dérogatoire permet d'organiser à nouveau la semaine scolaire sur 4 jours. En 2026, ce régime concerne environ 300 000 PE, 95 % des écoles ont fait ce choix. Les écoles restantes ont souvent été contraintes par leur municipalité à fonctionner sur un rythme de 4,5 jours, contre leur gré.

À chaque rentrée, notre ministre salue l'engagement exemplaire et la conscience professionnelle des professeurs des écoles. Dès lors, à l'annonce d'une consultation citoyenne sur la question des rythmes scolaires, le SNALC et les autres organisations syndicales ont immédiatement réagi pour que le choix réfléchi et l'expertise de plus de 300 000 professionnels puissent prévaloir sur les conclusions à venir de 133 personnes tirées au sort. En effet, sans surprise, les recommandations issues de cette consultation préconisent le retour à la semaine de 4 jours et demi, en opposition avec l'avis de la profession.

QUELLES CONSÉQUENCES ?

Si demain toutes les écoles se retrouvent dans l'obligation de fonctionner sur 9 demi-journées, la fatigue engendrée par la classe le mercredi viendra à nouveau compliquer davantage la prise en charge des difficultés d'apprentissage, en particulier pour les élèves les plus vulnérables. Comme de 2013 à 2018, les activités culturelles et sportives du mercredi seront délaissées.

Ce rythme hebdomadaire accentuera, sans surprise puisque nous l'avons déjà vécu, la fatigabilité et l'absentéisme des élèves.

Comme il y a quelques années, bon nombre de parents seront tentés de se tourner vers l'école privée voisine non soumise à l'obligation de scolarisation le mercredi matin.

Quel avantage pour le rythme de l'enfant de terminer la classe plus tôt et d'attendre ses parents à la garderie le soir, ce qui sera le cas de la majorité des élèves ? Le mercredi matin en classe renverra les formations des enseignants au mercredi après-midi, en soirée, au samedi matin, voire pendant les vacances scolaires.

Quant aux préparations de classe, elles devront être réalisées le week-end, faute de temps en semaine. Un rythme épuisant qui ne fera qu'aggraver le stress, les risques de burn-out, multiplier les arrêts maladie et les demandes de démission.

AVIS DU SNALC

Le SNALC s'est opposé dès le départ à cette organisation sur 4,5 jours. Pour les enseignants, supprimer la coupure du milieu de semaine engendre de la fatigue, et donc une baisse de la qualité de l'enseignement. Le retour généralisé de la semaine de 4,5 jours aura inévitablement une incidence sur l'attractivité du métier.

Les professeurs sont soumis à des risques psychosociaux au quotidien : complexification du métier, baisse du pouvoir d'achat, éparpillement des missions, manque de satisfaction face à une incapacité croissante à répondre aux attentes, réformes et révisions incessantes des programmes, remises en question permanentes, perte de sens et de cohérence dans les attentes ministérielles... Autant de raisons qui



pèsent lourdement sur le moral des professeurs. Un enseignant épanoui est indéniablement plus performant. Pour le SNALC, supprimer la coupure essentielle du mercredi ou réduire la durée des vacances scolaires aura des conséquences lourdes pour les PE comme pour les élèves et les familles.

Enfin, le SNALC note que le bien-être et le confort de l'enfant, beaux principes invoqués pour justifier ces mesures, semblent parfois bien vite oubliés, notamment : lorsqu'un élève de petite section est contraint de venir à l'école pour faire la sieste dans un dortoir inconfortable, inadapté, quand ce n'est pas inexistant, ou encore lorsqu'un enfant passe près de 12 heures par jour hors de chez lui en collectivité, ou encore lorsqu'il doit subir une heure quotidienne de transports en commun. Quant à la santé des élèves, difficile d'y voir une priorité au regard de l'état de la médecine scolaire...

Pour le SNALC, il faut :

- 1. Fixer à 4 jours l'organisation hebdomadaire du temps scolaire et rendre dérogatoire la semaine de 4,5 jours.**
- 2. Respecter réellement l'avis du conseil d'école en matière de rythmes scolaires.**
- 3. Préserver les périodes de vacances scolaires, sans remise en cause ni réduction.**
- 4. Reconnaître la pénibilité du métier de professeur des écoles, notamment pour la détermination de l'âge de départ à la retraite.**

COORDONNÉES DES RESPONSABLES ACADÉMIQUES

AIX – MARSEILLE Mme Dany COURTE	SNALC Sébastien LECOURTIER – Les terrasses de l'Adroit – Bât A N 380 – Rue Reine des Alpes – 04400 BARCELONNETTE aix-marseille@snalc.fr – https://snalc-aix-marseille.fr/ – 06 83 51 36 08 – 06 12 02 25 23 (Secrétaire M. LECOURTIER)
AMIENS M. Philippe TREPAGNE	SNALC 14, rue Edmond Cavillon – 80270 AIRAINES amiens@snalc.fr – https://snalc-amiens.fr/ – 07 50 52 21 55
BESANCON M. Sébastien VIEILLE	SNALC 31, rue de Bavans – 25113 SAINTE-MARIE besancon@snalc.fr – https://snalc-besancon.fr/ – 06 61 91 30 49
BORDEAUX Mme Christiane REYNIER	SNALC 68, rue de Grelot – 47300 VILLENEUVE-SUR-LOT bordeaux@snalc.fr – snalcbordeaux.fr – Christiane REYNIER (Présidente) : 06 37 66 60 63 Jean THIL (Secrétaire) : 07 62 55 48 32 – Mickaël LINSEELE (1 ^{er} degré) : 06 12 23 18 23
CLERMONT-FERRAND M. Olivier TÔNTHAT	SNALC Rue du Vieux Pavé – 03160 BOURBON-L'ARCHAMBAULT clermont@snalc.fr – 09 84 46 65 29 – 06 75 94 22 16 – https://snalc-clermont.fr/ Jean-Marc FOURNIER, <i>professeur des écoles</i> (Vice-président) – clermont-1d@snalc.fr – 06 31 04 61 15
CORSE M. Pierre-Dominique RAMACCIOTTI	SNALC M. Pierre-Dominique RAMACCIOTTI – 3, rue de Solferino – 20000 AJACCIO 06 11 27 16 35 – corse@snalc.fr – p.ramacciotti@snalc.fr
CRÉTEIL M. Loïc VATIN	SNALC S3 Créteil 4, rue de Trévis – 75009 PARIS creteil@snalc.fr – https://snalc-creteil.fr/ – 07 82 95 41 42 – 06 22 91 73 27
DIJON M. Maxime REPERT	SNALC Maxime REPERT – 1, rue de la Bouzaize – 21200 BEAUNE dijon@snalc.fr – https://snalc-dijon.fr/ – Maxime REPERT : 06 60 96 07 25 – Arnaud GUEDENET : 06 88 48 26 79
GRENOBLE Mme Anne MUGNIER	SNALC Anne MUGNIER – 71, Chemin de Seylard – 74150 HAUTEVILLE-SUR-FIER grenoble@snalc.fr – www.snalcgrenoble.fr – Anne MUGNIER : 07 50 83 34 92 – Nicolas BERTHIER : 06 59 98 74 56
LA RÉUNION – MAYOTTE M. Guillaume LEFÈVRE	SNALC 375, rue du Maréchal Leclerc – 97400 ST-DENIS DE LA RÉUNION 02 62 21 37 57 – 06 92 61 16 46 – lareunion-mayotte@snalc.fr – www.snalc-reunion.com
LILLE M. Benoît THEUNIS	SNALC 6, rue de la Métairie – 59270 MÉTEREN lille@snalc.fr – http://snalc.lille.free.fr – 09 79 18 16 33 – 03 20 09 48 46 – 03 28 62 37 78
LIMOGES M. Frédéric BAJOR	SNALC La Mazaudon – 87240 AMBAZAC limoges@snalc.fr – https://snalc-limoges.fr/ – 06 15 10 76 40 – Entrée dans le métier : 06 13 87 35 23 – 1 ^{er} degré : 06 89 32 68 09
LYON M. Christophe PATERNA	SNALC 61, allée Font Bénite – 42155 SAINT-LÉGER-SUR-ROANNE lyon@snalc.fr – https://snalc-lyon.fr/ – 06 32 06 58 03
MONTPELLIER M. Karim EL OUARDI	SNALC 15, rue des Écoles laïques – 34000 MONTPELLIER montpellier@snalc.fr – snalcmontpellier.fr – 06 43 68 52 29 Jessica BOYER (Vice-présidente) : 06 13 41 18 31 – Philippe SCHMITT (Secrétaire) : 06 46 63 38 06
NANCY – METZ Mme Solange DE JÉSUS	SNALC 3, avenue du XX^e Corps – 54000 NANCY nancy-metz@snalc.fr – https://snalc-nancymetz.fr/ – 06 69 08 89 98 – 06 67 54 63 10
NANTES M. Hervé RÉBY	SNALC 38, rue des Écachoires – 44000 NANTES nantes@snalc.fr – https://snalc-nantes.fr/ – 07 71 60 39 58 – 06 41 23 17 29 – Olivier MOREAU (Secrétaire)
NICE Mme Dany COURTE	SNALC 25, avenue Lamartine – Les princes d'Orange – Bât. B – 06600 ANTIBES nice@snalc.fr – www.snalcnice.fr – 06 83 51 36 08 – Françoise TOMASZYK (Secrétaire) : 04 94 91 81 84
NORMANDIE M. Nicolas RAT-GIRAULT	SNALC 4, Square Jean Monnet – 76240 BONSECOURS normandie@snalc.fr – https://snalc-normandie.fr/ – 06 73 34 09 69 Jean LÉONARDON (Secrétaire académique) : 06 88 68 39 33
ORLÉANS – TOURS M. François TESSIER	SNALC 21 bis, rue George Sand – 18100 VIERZON orleans-tours@snalc.fr – https://snalc-orleanstours.fr/ – 06 47 37 43 12 – 02 38 54 91 26
PARIS M. Krisna MITHALAL	SNALC Académie de Paris 30, rue du Sergent Bauchat – 75012 PARIS paris@snalc.fr – https://snalc-paris.fr/ Krisna MITHALAL (Président) : 06 13 12 09 71 – Fabienne LELOUP (Vice-présidente) : 06 59 96 92 41
POITIERS M. Toufic KAYAL	SNALC 15, rue de la Grenouillère – 86340 NIEUIL-L'ESPOIR poitiers@snalc.fr – https://snalc-poitiers.fr/ – 06 75 47 26 35 – 05 49 56 75 65
REIMS Mme Eugénie DE ZUTTER	SNALC 59 D, rue de Bezannes – 51100 REIMS reims@snalc.fr – https://snalc-champagne.fr/ – Ardennes : 06 66 33 42 70 – Aube : 06 10 79 39 88 Haute-Marne : 06 32 93 98 45 – Marne : 06 67 62 91 21
RENNES M. Patrick PEREZ	SNALC 3, rue Monseigneur Lebreton – 22130 PLÉVEN rennes@snalc.fr – www.snalcrennes.org – 07 65 26 17 54
STRASBOURG M. Jean-Pierre GAVRILOVIĆ	SNALC 303, route d'Oberhausbergen – 67200 STRASBOURG strasbourg@snalc.fr – https://snalc-strasbourg.fr/ – 07 81 00 85 69 – 06 41 22 81 23
TOULOUSE M. Pierre VAN OMMESLAEGHE	SNALC 23, avenue du 14^e Régiment d'Infanterie – appt. 72 – 31400 TOULOUSE toulouse@snalc.fr – https://snalctoulouse.com/ – 05 61 13 20 78
VERSAILLES Mme Angélique ADAMIK	SNALC Versailles 24, rue Albert Joly – 78000 VERSAILLES versailles@snalc.fr – http://www.snalc-versailles.fr/ – 01 39 51 82 99
DÉTACHÉS ÉTRANGER OUTRE-MER M. Frédéric CHEULA	SNALC DETOM 4, rue de Trévis – 75009 PARIS detom@snalc.fr – http://snalc-detom.fr/ – +596 696 77 01 85 (basé en Martinique)

STATUTS DU SNALC, ARTICLE PREMIER :

« Le SNALC est **indépendant et libre de toute attache à une organisation politique, confessionnelle ou idéologique.** »

- Le SNALC est la seule organisation représentative qui ne perçoit aucune subvention d'État.
- Les ressources du SNALC proviennent des seules cotisations de ses adhérents.
- Cela garantit son indépendance, sa liberté de ton, de pensée et d'action.
- Il n'a de compte à rendre qu'à ses adhérents.



Adhérez sur **snalc.fr**

par prélèvements mensuels, CB ou par virement

16 ANS SANS AUGMENTATION
DES COTISATIONS



LE SYNDICAT **REPRÉSENTATIF** LE MOINS CHER DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Professeurs des écoles : 90 € seulement !

PE fonctionnaires stagiaires M2 / échelon 1 et PE contractuels : **60 €** (conjoint d'un adhérent SNALC : 45 €)

PE élèves fonctionnaires (M1) : **15 €** (pas de réduction)

PE titulaires affectés en outre-mer : **125 €**

Vous pouvez aussi bénéficier de TARIFS RÉDUITS

(à déterminer à partir des tarifs pleins de votre catégorie) :

RAPPEL TARIFS PLEINS	90 €	125 €
Traitement partiel > 50 % ou Congé formation	72 €	107 €
Demi-traitement / RQTH	54 €	89 €
CONJOINT d'un adhérent SNALC	67 €	102 €
CONJOINT d'un adhérent et Tout traitement partiel	54 €	89 €
Disponibilité ou Congé parental	15 €	15 €

Les adhésions au SNALC comprennent la protection juridique pénale de la Covea-GMF (valeur 35 € environ).
C'est pourquoi, toute adhésion inférieure à 100 euros revient, après déduction fiscale, à 0 €.

CHOISIR LE SNALC

REPRÉSENTATIF PARTOUT ET POUR TOUS les personnels de l'Éducation nationale. Le SNALC siège au Comité Social d'Administration Ministériel (CSAM) et vous assiste dans vos recours, dans toutes les DSDEN comme au ministère, quel que soit votre corps. Dans la rue, sur votre lieu de travail, dans les grands médias comme dans les petits, le SNALC porte votre parole, fidèlement et sans langue de bois.

INDÉPENDANT ET EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL : le SNALC défend les intérêts matériels et moraux des personnels et ne peut être attaché à une organisation politique, philosophique, confessionnelle ou idéologique (Statuts article 1). Le SNALC ne perçoit aucune subvention d'État, contrairement aux six autres organisations représentatives.

DES AVANTAGES EXCLUSIFS : outre l'assistance juridique et la protection pénale de la Covea-GMF contre les risques liés au métier (violences, harcèlement, diffamation), le SNALC propose aussi un dispositif d'assistance à la mobilité professionnelle et à la souffrance au travail (coaching, sophrologie) : « mobi-SNALC ».

N'HÉSITEZ PLUS !

snalc.fr – bouton « **Adhérer** »